

DECISIONS DE LA PRESIDENTE

EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020

AFFICHAGE DU 8 DECEMBRE 2020

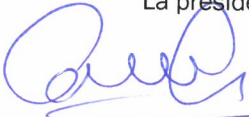
Numéro	Objet	Décision
2020-DEC-46	Virement de crédits	<p>Art. 1 : de procéder au virement de crédits de 50 000€ du chapitre 020 au chapitre 16,</p> <p>Art. 2 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2020-DEC-47	Autorisation de transmission de données relatives au service de recharge pour alimenter l'observatoire de l'AFIREVE	<p>Art. 1 : d'autoriser IZIVIA à transmettre les données nécessaires pour alimenter l'observatoire national sur la qualité du service de recharge de l'Association Française pour l'Itinérance de la Recharge Electrique des Véhicules (AFIREV)</p> <p>Art.2 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical</p>
2020-DEC-48	Suivi énergétique (Post CEP) de Landelles-et-Coupigny	<p>Art. 1 : d'accepter les modalités de ce partenariat sur la base d'une participation de la commune de Landelles et Coupigny, à hauteur de 350 €/an et d'une contribution du SDEC ENERGIE de 1 400 €/an,</p> <p>Art. 2 : d'imputer le reste à charge annuel de la commune s'élevant à 350 €, à l'article 747485 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : de mettre en œuvre cette décision et de signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical</p>
2020-DEC-49	Adhésion au service de Conseil en Energie Partagé de Gonneville-sur-Honfleur	<p>Art. 1 : d'accepter l'adhésion de la collectivité au service de Conseil en Energie Partagé sur la base d'une participation de la commune de Gonneville sur Honfleur, à hauteur de 375 €/an et d'une contribution du SDEC ENERGIE de 1 500 €/an,</p> <p>Art. 2 : d'imputer le reste à charge annuel de la commune s'élevant à 375 €, à l'article 747485 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : de mettre en œuvre cette décision et de signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>

2020-DEC-50	<p align="center">Acquisition de cinq cycles électriques - Aides financières CCAS de Blainville-sur-Orne</p>	<p>Art. 1 : d'accorder une aide financière de 1 500 € au CCAS de Blainville sur Orne, pour l'achat de cinq cycles électriques,</p> <p>Art. 2 : d'imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : de signer la convention de financement correspondante et de la mettre en œuvre,</p> <p>Art. 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical</p>
2020-DEC-51	<p align="center">Acquisition d'un véhicule électrique - Aides financières Pont-l'Evêque</p>	<p>Art. 1 : d'accorder une aide financière de 2 000 € à la commune de Pont l'Evêque, pour l'achat d'un véhicule électrique, pour les besoins de la collectivité,</p> <p>Art. 2 : d'imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : de signer la convention de financement correspondante et de la mettre en œuvre,</p> <p>Art. 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical</p>
2020-DEC-52	<p align="center">Acquisition d'un véhicule électrique - Aides financières Saint-Pierre-en-Auge pour la commune déléguée de Saint-Pierre-sur-Dives</p>	<p>Art. 1 : d'accorder une aide financière de 2 000 € à la commune de St Pierre en Auge, pour l'achat d'un véhicule électrique, pour les besoins de la commune déléguée de St Pierre sur Dives,</p> <p>Art. 2 : d'imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : de signer la convention de financement correspondante et de la mettre en œuvre,</p> <p>Art. 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical</p>
2020-DEC-53	<p align="center">Itinérance sortante : proposition de Rouen Métropole d'ouvrir son réseau de bornes de recharge électrique aux abonnés MobiSDEC</p>	<p>Art. 1 : de signer avec la Métropole de Rouen un accord d'itinérance sortante sur la plateforme GIREVE,</p> <p>Art. 2 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical</p>
2020-DEC-54	<p align="center">Convention de partenariat avec l'ENSI de Caen</p>	<p>Art. 1 : de mettre en œuvre cette décision et de signer la convention de partenariat correspondante ainsi que l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 2 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical</p>

2020-DEC-55	<p align="center">Avenant à la convention relative à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) liant le SDEC ÉNERGIE et la Communauté de communes Pré Bocage Intercom</p>	<p>Art. 1 : de préciser le niveau d'accompagnement du SDEC ENERGIE dans la phase de suivi et mise en œuvre du PCAET par avenant,</p> <p>Art. 2 : de prolonger la durée de la convention d'un an, jusqu'en septembre 2023</p> <p>Art. 3 : que la signature de cet avenant n'entraîne aucune modification sur le montant global de la contribution financière des partenaires défini dans la convention, à savoir une prise en charge à 100% par le SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 4: de mettre en œuvre cette décision et de signer l'avenant correspondant ainsi que l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 5 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2020-DEC-56	<p align="center">Avenant à la convention relative à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial et d'un Diagnostic Energie intercommunal (DEI) liant le SDEC ÉNERGIE et la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau</p>	<p>Art. 1 : de préciser le niveau d'accompagnement du SDEC ENERGIE dans la phase de suivi et de mise en œuvre du PCAET par avenant</p> <p>Art. 2 : de prolonger la durée de la convention de deux ans, jusqu'en septembre 2024,</p> <p>Art. 3 : que la signature de cet avenant n'entraîne aucune modification sur le montant global de la contribution financière des partenaires défini dans la convention,</p> <p>Art. 4 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'avenant correspondant ainsi que l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 5 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2020-DEC-57	<p align="center">Projet d'auto partage de la Communauté de communes du Pays de Falaise : mise à disposition de 2 points de charge Mobisdec</p>	<p>Art. 1 : en accord avec la ville de Falaise, de mettre à disposition de la communauté de communes du pays de Falaise, sans contrepartie financière, deux points de charges (un point de charge sur la borne située rue de la Trinité et un point de charge sur celle située rue du Champs Saint Michel), pour accompagner la mise en place d'un service d'auto partage,</p> <p>Art. 2 : de mettre en œuvre cette décision et de signer la convention correspondante ainsi que l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>

Cette décision est consultable, sur demande auprès du service Structures, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.



La présidente,


Catherine GOURNEY-LECONTE

